**Mandat de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels**

24 septembre 2018

Excellence,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ma qualité de Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels, conformément à la résolution 37/12 du Conseil des droits de l'homme.

2019 marquera le 10e anniversaire de la création du mandat dans le domaine des droits culturels. Au cours de cette période, ma prédécesseure et moi-même avons mené 16 études thématiques qui ont permis de mieux comprendre la nature et la portée des droits culturels et leur relation avec d'autres droits de l'homme, ainsi que les conditions propices à leur protection et à leur pleine réalisation, et qui ont examiné un éventail de questions relatives au droit de prendre part à la vie culturelle sans discrimination.[[1]](#footnote-1)

Le 10e anniversaire est une occasion importante de faire le point sur ce qui a été accompli grâce à ce travail de promotion des droits culturels, ainsi que sur la manière dont le développement de ces droits a modifié le débat concernant la relation entre l’universalité et la diversité culturelle. C'est également un moment crucial pour mettre en lumière les diverses façons dont la réalisation plus complète des droits culturels peut contribuer au renforcement, à l'amélioration et à la défense du système des droits de l'homme dans son ensemble. C'est l'occasion d'identifier les domaines liés au champs des droits culturels, incluant le droit à la liberté d'expression artistique et les libertés scientifiques, qui n'ont peut-être pas encore reçu toute l'attention qu'ils méritent et pourraient bénéficier d'une analyse plus approfondie.

J'aimerais engager un dialogue constructif avec les États, les organismes des Nations Unies, les universitaires, les experts, les artistes, les scientifiques, les travailleurs et praticiens de la culture et des organisations de la société civile afin d'évaluer notre position actuelle sur le terrain et l'impact du mandat sur cette position, les défis auxquels les parties prenantes concernées doivent faire face pour mettre en œuvre les droits culturels et comment le mandat peut aider à les aborder, ainsi que les questions futures que le mandat devrait prendre en compte. Il serait également utile d'avoir des comptes rendus de l'impact des mesures prises dans le cadre du mandat et des suggestions sur les domaines dans lesquels son attention future est nécessaire. J'ai donc préparé un appel à contributions, que j'envoie par la présente. J'invite le Gouvernement de votre Excellence à le compléter et, dans la mesure du possible, à fournir des références électroniques et autres indiquant les progrès importants, les bonnes pratiques ou les domaines où il reste des défis à relever. Les informations recueillies me permettront de donner un aperçu de l'évolution positive et des obstacles qui subsistent à la promotion et à la protection des droits culturels aux niveaux local, national, régional et international et viendront enrichir mon prochain rapport thématique au Conseil des droits de l'homme.

Les soumissions doivent être envoyées par voie électronique au plus tard le 26 octobre 2018 à [srculturalrights@ohchr.org](mailto:srculturalrights@ohchr.org), en utilisant le titre du courriel : « Soumission : 10e anniversaire du mandat des droits culturels ». N'hésitez pas à répondre uniquement aux questions pertinentes à votre travail. Veuillez limiter vos réponses à 2 500 mots et joindre des annexes si nécessaire. Pour faciliter leur examen, il serait préférable que les réponses soient envoyées dans les langues de travail du HCDH (espagnol, français ou anglais).

Je vous remercie d'avance de votre coopération et j'espère poursuivre un dialogue constructif sur les questions liées à mon mandat.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.



Karima Bennoune

Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels.

1. Sont inclus des travaux sur le droit d’accéder et de jouir des patrimoines culturels, le droit de bénéficier des progrès scientifique et de ses applications, le droit à la liberté d’expression artistique et à la création ainsi que la contribution des initiatives artistiques et culturelles au développement de sociétés plus respectueuses des droits humains, sur l’enseignement de l’histoire et les processus de mémorialisation et sur l’impact de la publicité et des pratiques de marketing, des régimes de propriétés intellectuelles et de diverses formes de fondamentalisme et d’extrémisme sur l’exercice des droits culturels. Les rapports thématiques sont disponibles sur le site internet du mandat, à la page : [www.ohchr.org/FR/Issues/droitsculturels/Pages/AnnualReports.aspx](http://www.ohchr.org/FR/Issues/droitsculturels/Pages/AnnualReports.aspx). Un document résumant les approches thématiques ainsi que des pages dédiées à chacun des thèmes sont accessibles dans la section « Approches thématiques » du site internet du mandat. [↑](#footnote-ref-1)